Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET 04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 noir ou blanc FGSDG OU FHPVG
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ENT ATS + REF VALLOMPIERRE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
01 09 2017	LA CHAPELLE	OLAN		4	1	MISE EN PLACE CHANTIER
01 09 2017	GIOBERNEY	VALLOMPIERRE	1			RAVITAILLEMENT REFUGE
		↳ report de l'autorisation n° 506/2017				

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 515 / 2017

Suivi par : A. MARTINET

à Gap, le 29/08/2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE